

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 24 NOVEMBRE 2016.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Le Mazurier, Coulon-Garcia, Bouillé, Raully, Leroy, Fasseler, Guilloteau, Ricault, De Meulenaere, Gabet, Thominet, Grand.

Absents excusés : Monsieur Lannois qui a donné pouvoir à Monsieur De Meulenaere, Monsieur Fourmout.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Absents : 2

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Guilloteau est élu secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

Le compte rendu ne faisant l'objet d'aucune remarque ni observation, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de démission de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal de Monsieur Fourmout. Madame la Sous-Préfète de Provins a été destinataire de cette décision.

DELIBERATION N°050-2016 : DM4 BUDGET PRINCIPAL 2016.

Afin de verser les subventions votées au précédent conseil à l'association Art'Amuse et à l'école de Bannost-Villegagnon pour son projet classe de découverte, et avoir une provision de crédit dans l'attente du vote du budget 2017 pour l'association comité des fêtes en cours de création, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6458				Cotisations aux autres organismes sociaux	3 000,00
Total						3 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221				Batiments publics	- 3 000,00
Total						-3 000,00

DELIBERATION N° 051-2016 : ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,
Vu la délibération n° 2016-60 du syndicat départemental des énergies de seine et marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Moret sur Loing et Orvanne,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve l'adhésion de la commune de Moret sur Loing et Orvanne au SDESM

DELIBERATION N° 052-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT RURAL /EGLISE DE BANNOST

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet de restauration de l'église de Bannost et dont le coût prévisionnel s'élève à 376 769,56 € HT plus les frais d'honoraires de 56 515,43 soit 519 942,00€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des contrats ruraux.

Les travaux se décomposent comme suit :

CORPS D'ETAT	RESTAURATION EXTERIEURE	RESTAURATION INTERIEURE			TOTAL
	Transept nord, chapelles nord et sud et chevet	Chapelle nord	Croisée	Transept nord	
MACONNERIE / PIERRE DE TAILLE	165 198,00 €	20 400,00 €	38 400,00 €	38 600,00 €	262 598,00 €
CHARPENTE	19 853,32 €	-	-	-	19 853,32 €
COUVERTURE	68 878,24 €	-	-	-	68 878,24 €
ELECTRICITE / ECLAIRAGE	6 940,00 €		18 500,00 €		25 440,00 €
TOTAL H.T.					376 769,56 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre et frais divers (15%)					56 515,43 €
TOTAL H.T.					433 285,00 €
TVA 20,00%					86 657,00 €
TOTAL T.T.C. (Valeur Juillet 2015)					519 942,00 €

Le plan de financement de ce projet serait le suivant

Coût total HT:	433 285€
Contrat rural : (70% d'un plafond de 370 000€ soit)	-259 000€
TVA : (20%)	86 657€
Autofinancement communal :	260 942€

La réalisation de ce projet est programmée pour :

Extérieurs : 2^{ème} semestre 2017

Intérieurs : 1^{er} semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Arrête le projet de restauration de l'église de Bannost.
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus.
- Sollicite une subvention au titre des contrats ruraux.
- Dit que le l'opération ne commencera pas avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

DELIBERATION N° 053-2016 : NUANCIER COMMUNAL

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de choisir un nuancier communal pour les constructions à venir.

Après avoir examiné le nuancier proposé par le service départemental de l'architecture et du patrimoine de Seine et Marne, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver le nuancier communal.
- Dit que ce nuancier sera utilisé lors des instructions délivrées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.
- Dit que ce nuancier sera applicable dès l'approbation du Plan Local d'Urbanisme
- Précise que les pétitionnaires devront présenter les coloris projetés à la commission d'urbanisme de la commune.

DELIBERATION N° 054-2016 : CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DE LA REALISATION DU PARKING BIBLIOTHEQUE

Suite à la consultation (marché négocié article 28 du CMP) lancée dans le but de réaliser un parking de 11 place devant la bibliothèque communale, Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport de présentation faisant suite à la commission communales du 10 novembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- retient à l'unanimité parmi les 4 propositions, l'entreprise suivante : VIATER pour un montant HT de 39 992,50€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que l'ordre de service.

REFLEXIONS EN COURS

- Limiteur de son de la salle communale: un groupe de travail est créé pour étudier le coût et la technologie à prévoir avec un CR attendu en février 2017. (Michel Leroy, Pascal Ricault, Christophe Guilloteau, Philippe Fasseler composent ce groupe de travail).
- Trompe l'œil sur les transformateurs : Non à l'unanimité
- Devenir de la maison de la fontaine à l'ange : 3 solutions :
 - Faire les travaux par employés communaux pour louer à un agent communal -> Long (environ 2 ans de travaux)
 - Utilisation comme salle des associations
 - Revente

➤ Il est retenu qu'il faut faire une estimation des travaux (François Grand)

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Prévoir la réfection de la route + abord au niveau du 9 route de Nangis à Villegagnon
- Changer le ballon d'eau chaud du club House des TENNIS
- Eclairage public route de Nangis à Villegagnon: 3 « points noirs » sont identifiés et posent de problèmes de sécurité. 2 solutions s'offrent à nous : Mettre 3 nouveaux éclairages dont certains doivent être réorientés et passés en LED ou changer l'ensemble des luminaires + ajout de 3 par des luminaires LED et ainsi récupérer les luminaires existants pour les redéployer dans la commune -> Coût approximatif : 17 000 € HT. Accord de l'ensemble des conseillers. Ce dernier point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.
- Route Rubantar: Les abords de la route nouvellement bitumée sont défoncés par endroit. Une inspection doit être faite par M. Le Maire
- Logo de la commune: 3 modèles nous sont présentés. Après le vote à main levée des conseillers, il est retenu à la majorité (11 pour / 2 abstentions) le logo N°3



Logo1



Logo2



Logo3

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
LEROY Michel		GRAND François	
FASSELER Philippe		BOUILLÉ Blandine	
FOURMAUT René <i>Abst excusé</i>		THOMINET Michel	
DE MEULENAERE Alexandre		GABET Anne	
LE MAZURIER Martine		LANNOIS Thierry <i>Abst excusé pouvoir à A. De Meulenaere</i>	
COULON-GARCIA Leslie		RAULY Frédérique	
GUILLOTEAU Christophe		RICHAULT Pascal	